

Maltraitance des personnes âgées

Nous pouvons vous aider!

La maltraitance des personnes âgées – on parle aussi de mauvais traitements – se définit comme « toute action ou inaction de quiconque fait du tort ou menace de faire du tort à une personne âgée ». Un membre de la famille, un ami, un fournisseur de soins, un membre du personnel d'un établissement de soins ou toute personne dont la personne âgée dépend pour ses besoins fondamentaux ou les services de base qu'elle doit recevoir peut être l'auteur des mauvais traitements



LES MAUVAIS TRAITEMENTS PEUVENT PRENDRE L'UNE OU PLUSIEURS DES FORMES SUIVANTES

- Mauvais traitements physiques
- Agression physique : donner des coups de pied à la personne âgée, la bousculer, la frapper ou lui tirer les cheveux
- Agression sexuelle
- Isolement forcé
- Refus de répondre aux nécessités physiques
- Surdose ou insuffisance des médicaments
- Négligence
- Abandon de la personne âgée
- Non-prestation de nourriture ou de services de santé
- Non-prestation intentionnelle ou non intentionnelle des produits de première nécessité pour la personne âgée
- Mauvais traitements financiers
- Vol ou usage abusif de l'argent ou des biens
- Usage malhonnête de l'argent ou des biens
- Usage abusif de la procuration
- Fraude, extorsion ou faux et usage de faux

- Usage malhonnête de l'argent ou des biens
- Usage abusif de la procuration
- Fraude, extorsion ou faux et usage de faux
- Mauvais traitements psychologiques
- Traiter la personne âgée comme un enfant
- Effrayer la personne âgée, l'isoler socialement de façon délibérée, l'insulter, la menacer l'humilier ou ne lui prêter aucune attention.

QUI SONT LES AGRESSEURS?

- Souvent un membre de la famille qui dépend de la personne âgée
- A habituellement de l'influence ou un certain contrôle sur la victime
- Il peut y avoir un problème d'alcoolisme ou de toxicomanie ou des antécédents de violence familiale.

QUELS SONT LES FACTEURS QUI CONTRIBUENT À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES

- Stress du fournisseur de soins
- Déficience physique ou mentale de la personne âgée à charge
- Cycle continu de violence familiale
- Problèmes personnels et financiers

POURQUOI CES MAUVAIS TRAITEMENTS SONT-ILS RAREMENT DÉCLARÉS?

- Peur d'être placé en établissement
- Embarras, culpabilité et honte si l'agresseur est un membre de la famille
- Peur de la punition ou des représailles de l'agresseur puisque la victime est à sa charge
- Manque de connaissances des ressources communautaires

Si vous connaissez quelqu'un qui est victime de mauvais traitements ou qui est un agresseur, sachez qu'ils peuvent se faire aider! Les médecins, les travailleurs sociaux, les infirmières de la santé publique ou les membres de la police peuvent vous aider, et ils le feront, si vous le leur demandez.